

Itinéraires pour les transports exceptionnels

27/04/2026

GRANDGLISE : N50 : Pont sur le canal toujours interdit aux transports exceptionnels !

Malgré l'ouverture à la circulation normale, étant donné la largeur limitée, le pont de la N50 au-dessus du canal reste **interdit aux transports exceptionnels**.



La déviation en place via la N506/E42/N505 n'est autorisée que pour les transports conformes en masse !

Déviations possibles uniquement pour les transports exceptionnels de masse **maximum de 90T et 4m00 de hauteur !** (moyennant reconnaissance préalable) (valable Aller / Retour) :

N50	A partir de:	
N506	QUEVAUCAMPS	
	BLATON	Ponts sur l'autoroute et le chemin de fer : transport SEUL sur le pont à 5 km/h dans l'axe central du pont
N505	BERNISSART	Pont sur le canal : transport SEUL sur le pont à 5 km/h dans l'axe central du pont
N505	HARCHIES	Ponts supérieurs : passage à Vitesse réduite !
N505	STAMBRUGES	Rejoindre la N50

Veillez adapter votre planning ou demander une autorisation de déviation si nécessaire.

Durée probable : jusqu'au 1^{er} juin 2026.